

LA JUSTICE

Paradoxe central : Étymologiquement liée au respect strict du droit positif (légalité), la justice véritable semble pourtant exiger parfois la désobéissance légitime face à des lois d'État fondamentalement iniques, au nom d'une morale supérieure rationnelle.

BLOC CONCEPTS & DISTINCTIONS CLÉS

Le Droit vs Le Fait	Le droit dicte la norme rationnelle de ce qui "doit être", indépendamment du fait brut (la force, les pratiques réelles) qui n'a aucune valeur morale en soi.
Légal vs Légitime	Est légal ce qui est formellement autorisé par la loi de l'État, tandis que la légitimité désigne ce qui est moralement justifié par la conscience ou la raison universelle.
Droit Positif / Naturel	Le droit positif regroupe les lois écrites, variables et relatives posées par les hommes, contre le droit naturel qui fixe un idéal rationnel et immuable commun à l'humanité.
Égalité vs Équité	L'égalité exige l'application mécanique et universelle de la norme, alors que l'équité l'assouplit avec bon sens pour l'adapter à l'exception et à la singularité d'un cas particulier.
Commutative / Distributive	La justice commutative garantit la stricte égalité mathématique lors des échanges, tandis que la distributive répartit les biens en tenant compte des inégalités méritées.

BLOC AUTEURS & THÈSES

1. Blaise Pascal — Le relativisme du droit

L'observation de l'infinie variabilité spatiale et temporelle des lois humaines mène au scepticisme : le droit positif ne repose pas sur une vérité absolue ou universelle, mais sur la simple coutume consolidée.

« Plaisante justice qu'une rivière borne ! Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà. »

— Blaise Pascal, *Pensées*

2. Saint Thomas d'Aquin — La nécessité de l'équité

L'application aveugle et rigide de la loi universelle peut engendrer des injustices majeures face à la complexité des cas particuliers ; il faut parfois trahir la "lettre" pour sauver "l'esprit" de la loi.

« L'équité est un ajustement de ce qui est légal. »

— Aristote / Saint Thomas d'Aquin

3. Hugo Grotius — Le socle du Droit naturel rationnel

La "droite raison" permet de déduire un droit idéal conforme à la nature sociable de l'homme, fournissant ainsi une norme morale universelle justifiant le devoir de résistance face aux lois tyranniques.

« La force ne fait pas le droit. »

— Rousseau / Grotius

BLOC BOUÉE : PLANS DIALECTIQUES TYPES

Sujet 1 : Suffit-il de respecter la loi pour être juste ?

I. La pacification par la légalité : La justice s'incarne d'abord dans l'institution du droit positif, substituant la coutume à la violence de l'état de nature (Pascal).

II. Le péril de la conformité aveugle : Le légal n'étant pas toujours légitime (les lois nazies), le respect de la loi peut avaliser les pires iniquités s'il bafoue le droit naturel (Antigone / Grotius).

III. La vertu de l'ajustement : La justice véritable dépasse l'obéissance mécanique ; elle fait appel à l'équité pour corriger la généralité de la norme face au cas particulier (St Thomas d'Aquin).

Sujet 2 : La loi doit-elle s'adapter aux mœurs ?

I. Le droit comme reflet de la société : Le droit positif, variable dans l'espace et le temps, évolue historiquement pour s'adapter pragmatiquement aux valeurs et revendications nouvelles.

II. L'écueil du relativisme des faits : Aligner systématiquement le droit sur le "fait" est dangereux, car laissées à elles-mêmes, la force et les mœurs humaines tendent spontanément vers l'injustice (Platon).

III. Le droit comme phare rationnel : Plutôt que de se calquer sur le fait, la loi doit orienter la société en se fondant sur l'idéal universel de la raison et de la dignité (Grotius / Droit naturel).